

# Dernière Heure

## L'accord au Sénat

Une déclaration sensationnelle de M. Monis  
L'EX-PRÉSIDENT DU CONSEIL N'A JAMAIS VU CE QUI S'ÉTAIT PASSÉ A KISSINGEN, PAR PLUS, DIT-IL, QUE M. FALLIERES

Paris, 28 décembre. — A la reprise de la séance, un incident dont la gravité ne saurait être exagérée a été produit au sujet de l'entrevue de Kissingen.

Les membres de la commission, jugeant insuffisants les renseignements donnés par M. de Selves, et désireux d'être fixés sur le point de savoir qui avait vu M. de Kiderlen ou de M. Cambon, paré en premier lieu de compensations, sollicitèrent du ministre des affaires étrangères des renseignements complémentaires.

Reprenant ses documents, M. de Selves refit la lecture de rapports de M. Cambon sur ses entretiens avec MM. de Bettmann-Hollweg et de Kiderlen-Waechter.

Le congrès avec le chancelier fut des plus courtoises, mais M. de Bettmann se borna à dire à notre ambassadeur : Allez à Kissingen, voir M. de Kiderlen.

Les entretiens de MM. de Kiderlen et Cambon portèrent sur toutes les questions intéressant l'occupation du Maroc ; mais, comme l'accord ne pouvait se faire :

« C'est une question de coups d'épée, finit par dire M. de Kiderlen-Waechter ; ne parlez plus du Maroc, cette affaire est absolument écartée. »

« Il n'y a rien à faire pour vous à Fogador, répartit M. Cambon ; il faut chercher ailleurs. Mais laissez-moi le temps de prendre les instructions de mon gouvernement. »

C'est alors que fut prononcé le mot de compensations.

« Dans une lettre adressée à M. Cruppi, alors ministre des affaires étrangères, et rendant compte de cet entretien, M. Cambon écrit : J'ai agi conformément aux instructions que vous m'avez suggérées. »

M. de Selves en était là de sa lecture lorsque M. Monis, se levant, fit au milieu de la stupeur générale la déclaration suivante : « J'ai vu M. de Kiderlen, mais je n'ai pas vu M. Cambon ; les ministres n'en ont pas délibéré, et je pense que M. le président de la République n'en sait pas plus que moi sur ce point. »

L'émotion calmée, la commission estima qu'en présence de déclarations aussi graves, il importait d'entendre M. Cruppi.

## L'affaire de meurs de Montmartre en Correctionnelle

Paris, 28 décembre. — Les débats relatifs aux « Scandales de Meurs » ont continué aujourd'hui, à la huitième chambre correctionnelle, sous la présidence de M. Flory.

Malgré le mauvais temps, la salle est remplie d'avocats en robe et de journalistes judiciaires.

**LE DÉFILE DES « PETITES MALHEUREUSES »**

L'audience est consacrée à l'audition des jeunes filles mineures qui ont été livrées par leurs mères ou par leurs proxénètes.

Elles sont revêtues du costume noir et de la pèlerine de même couleur que portent les pensionnaires de l'Asistance publique, à laquelle elles ont été confiées au cours de l'insurrection.

L'une, la petite Eliane, déclare qu'elle n'aurait ses quinze ans qu'en janvier prochain.

Une autre, Georgette Erny, n'aurait l'âge de quatorze ans qu'au mois de février.

Toutes deux reconnaissent avoir fréquenté des maisons de rendez-vous avant d'avoir été livrées en rapport avec M. Fléchon. La jeune Erny affirme que M. Fléchon l'emmena de la rue de Valenciennes à la rue de Valenciennes, qu'il lui avait fait faire des bijoux et qu'elle n'avait pas atteint sa majorité.

Lecture est donnée de la déposition à l'insurrection de la petite Léonine Birek, à peine âgée de treize ans, que sa mère avait livrée à un homme qui se dit son père et qui fut interrogé par le tribunal.

Il en est de même pour la petite Lucienne Lamarre, onze ans, mais qui en paraît à peine neuf. Sa mère est parvenue de l'avoir elle-même livrée à différentes personnes, ce qu'elle conteste d'ailleurs avec énergie.

Une autre fillette, Jeanne-Léon, quinze ans, n'est pas davantage interrogée, à cause de son âge. Elle possédait chez les sculpteurs et fréquentait des maisons de rendez-vous.

**LE REQUISITOIRE**

Les dépositions de tous les témoins de l'affaire étant achevées, les paroles ont été données au ministère public pour son réquisitoire.

Le substitut Régault, dit que l'acte criminel provoqué en lui cette triste affaire et qu'il examine le cas de chacune des personnes ayant été livrées par leurs parents ou leurs proches.

« Pour ces personnes, comme pour les proxénètes, le ministère public requiert une condamnation sans pitié. En ce qui concerne le couple Fléchon, il fait un départ. »

« Je ne mets pas sur le même pied, dit-il, au point de vue de la responsabilité, cette jeune femme de vingt-cinq ans de son amant qui en a cinquante-quatre. »

« Et le ministère public exprime son étonnement que, dans ses explications, M. Fléchon n'ait pas eu à dire ce qu'il a fait entendre par ses paroles de regret. »

Le substitut Régault demande au tribunal de ne pas perdre de vue ce qu'il domine tout ce débat, c'est la protection de la jeunesse et de l'enfance.

« Un verdict d'indulgence serait sans doute, dit-il, une véritable insulte pour ces enfants, car, à l'heure où je parle, vous n'ignorez pas que les proxénètes et des amateurs lesquent. »

Les défenseurs commencent leurs plaidoiries.

Les débats continueront jeudi prochain, 4 janvier.

## A TOURCOING La grève du gaz

UNE SENTINELLE ATTAQUÉE

La situation de la grève de l'usine à gaz est toujours la même. Trente-quatre ouvriers sont actuellement au travail et le nombre des manœuvres est complété par les soldats.

Hier matin, à 1 heure 45, le soldat Brienne, de la même légion, était de faction au gazomètre numéro 1, situé derrière le canal.

Soudain la sentinelle recut au visage une poignée de cailloux dont un lui fit une blessure assez sérieuse à la joue gauche.

Le soldat cria « A la garde ! » et le poste sortit aussitôt mais le ou les agresseurs avaient fui, des pétards explosèrent violemment les abords de l'usine, il fut impossible de découvrir l'individu qui lança les cailloux.

M. Broux, commissaire de police du 2e arrondissement, informé, a ouvert une enquête.

## A DUNKERQUE Un enfant broyé par un tramway

Judi, vers midi, une bande de jeunes garçons jouait dans la rue du Fort-Louis, en face de l'hôtel des Pompiers. Le jeune Constantin Schoonheer, 9 ans, traversant la voie du tramway en courant, s'écria : « Il y a une pièce de dix sous dans la rue ». Son frère Maurice, âgé de 7 ans, se baissa sur la voie. Au même moment arrivait le tramway numéro 14, qui se dirigeait vers le boulevard de la Liberté. Le tramway n'eut pas le temps de s'arrêter que le jeune Constantin fut broyé sous les roues.

M. Masselier, employé à l'usine Marchand, releva la victime et la transporta à la pharmacie Lamotte, rue de Paris. Mais tous les soins étaient inutiles, le jeune Schoonheer, qui avait le crâne fracturé et le poignet droit sectionné, avait succombé sur le coup.

On lava le cadavre et on le transporta ensuite au domicile des parents, rue de la Paix, 26.

Cet horrible accident a produit une profonde émotion dans le quartier de la Bassée. Ville où les pauvres parents sont très estimés.

## A LA MONNAIE LE PROGRAMME DES TRAVAUX POUR 1912

Paris, 28 décembre. — Le programme des travaux déjà commandés à l'administration du Trésor pour l'exécution de l'année 1912 est intéressant. D'abord la Monnaie devra fournir pour la France 20 millions de francs de monnaies divisionnaires d'argent et 2 millions de francs de monnaie de billon. La frappe des pièces d'or n'est pas prévue à l'avance elle reste subordonnée aux besoins de la France.

D'autre part, le Venezuela et l'Éthiopie ont fait d'importantes demandes de pièces d'or et de pièces d'argent ; l'Indo-Chine a réclamé des pièces d'or.

Le Maroc, dont la première commande est terminée, fera une deuxième frappe qui consistera professionnellement en une fonte de la monnaie algérienne en monnaie hafidjienne.

Enfin, la Grèce s'est adressée au Trésor pour l'exécution de la Monnaie pour l'exécution de sa nouvelle pièce de nickel, pièce trimes qui sera exécutée à la Monnaie de Paris.

La frappe commencera au mois de mai prochain. Le programme des travaux est aussi intéressant. Les pièces seront de 5, 10 et 20 lepta ou centimes, un trois centimes percé au centre de chaque pièce de nickel. Les pièces de 5 et 10 centimes, de 1912, 21 millimètres, représenteront à l'avance la couronne royale avec l'inscription suivante : « Basileion the Ellados, 1911 ». Au revers : un hibou, emblème de la sécurité monétaire.

Les pièces de 5 et 10 centimes, de 21 millimètres, porteront, avec la même devise que pour la pièce de dix, les armes royales au lieu de la couronne, et au revers : la Minerve de Phidias, du musée d'Athènes, et une branche d'olivier.

## A LA MONNAIE LE PROGRAMME DES TRAVAUX POUR 1912

Paris, 28 décembre. — Le programme des travaux déjà commandés à l'administration du Trésor pour l'exécution de l'année 1912 est intéressant. D'abord la Monnaie devra fournir pour la France 20 millions de francs de monnaies divisionnaires d'argent et 2 millions de francs de monnaie de billon. La frappe des pièces d'or n'est pas prévue à l'avance elle reste subordonnée aux besoins de la France.

D'autre part, le Venezuela et l'Éthiopie ont fait d'importantes demandes de pièces d'or et de pièces d'argent ; l'Indo-Chine a réclamé des pièces d'or.

Le Maroc, dont la première commande est terminée, fera une deuxième frappe qui consistera professionnellement en une fonte de la monnaie algérienne en monnaie hafidjienne.

Enfin, la Grèce s'est adressée au Trésor pour l'exécution de la Monnaie pour l'exécution de sa nouvelle pièce de nickel, pièce trimes qui sera exécutée à la Monnaie de Paris.

La frappe commencera au mois de mai prochain. Le programme des travaux est aussi intéressant. Les pièces seront de 5, 10 et 20 lepta ou centimes, un trois centimes percé au centre de chaque pièce de nickel. Les pièces de 5 et 10 centimes, de 1912, 21 millimètres, représenteront à l'avance la couronne royale avec l'inscription suivante : « Basileion the Ellados, 1911 ». Au revers : un hibou, emblème de la sécurité monétaire.

Les pièces de 5 et 10 centimes, de 21 millimètres, porteront, avec la même devise que pour la pièce de dix, les armes royales au lieu de la couronne, et au revers : la Minerve de Phidias, du musée d'Athènes, et une branche d'olivier.

## A WAZIERS UN CHAUFFEUR TAMPONNÉ A LA FOSSE GAYANT

IL MEURT EN ARRIVANT L'HOTEL-DIEU

Un accident mortel est survenu hier à la fosse Gayant de la Compagnie des mines d'Aniche.

Le chauffeur Arthur Duquesnoy, 26 ans, chauffeur, fut tamponné au cours d'une manœuvre. Grièvement blessé au bassin, le malheureux fut transporté d'urgence à l'hôtel-Dieu où il succomba des suites de ses blessures.

M. Duquesnoy laisse une veuve et plusieurs enfants. Il demeurait à la porte d'Esquerchin, à Douai.

## LE CRIME DE BRUAY LA BRIGADE MOBILE CONTINUE SON ENQUETE

Après avoir conduit leur prisonnier au Parc de Béthune, MM. Laspardet, Cuvrois et Vasseur sont revenus mercredi soir à Bruay et jeudi, dès la première heure, ils se mettaient en campagne pour achever leur enquête si bien commencée.

L'individu qui n'a pas tardé à être reconnu et dont nous avons dit qu'il avait été amené à Bruay, a été arrêté par la brigade mobile de Bruay et conduit à Lille.

Il était environ 11 heures lorsque les époux D... passèrent près de Bruay qui se tenait contre la palissade qui clôture les jardins attenant à l'angle de la rue du Blanc-Mont et du petit passage inférieur. Ils sont très affirmatifs sur l'identité de l'individu qu'ils traquent presque en passant, car Dehèvre est particulièrement connu de Mme D....

Les époux D... n'étaient d'ailleurs pas seuls au moment de la rencontre de Dehèvre ; ils étaient accompagnés de Mme L..., notable personne de Bruay et de sa fille. Ces deux personnes furent entendues ce matin par les agents de la Mobile.

Pourquoi, dirait-on, ces personnes qui pouvaient restreindre la justice à un fait et à des faits restreints ? Ne s'agit-il pas de chacun aime sa tranquillité et qu'il est toujours plus agréable d'être mêlé aux affaires de justice ?

Si des doutes sur la culpabilité de Dehèvre pouvaient encore subsister, les témoignages de Mme L... et de sa fille, seraient suffisants pour le condamner à la prison. Les deux personnes qui furent entendues ce matin par les agents de la Mobile.

Pourquoi, dirait-on, ces personnes qui pouvaient restreindre la justice à un fait et à des faits restreints ? Ne s'agit-il pas de chacun aime sa tranquillité et qu'il est toujours plus agréable d'être mêlé aux affaires de justice ?

Si des doutes sur la culpabilité de Dehèvre pouvaient encore subsister, les témoignages de Mme L... et de sa fille, seraient suffisants pour le condamner à la prison. Les deux personnes qui furent entendues ce matin par les agents de la Mobile.

## DANS LA REGION A LILLE La fraude en auto

L'AUDACE DES CONTREBANDIERS NE CONNAIT PLUS DE BORNES

Ces jours derniers, un capitaine des douanes était avisé qu'une automobile partait bien d'un point de la frontière belge, chargée de tabac de contrebande, pour se rendre à Lille ou dans les environs.

L'officier se déguisa en ouvrier et alla à la recherche de l'automobile. Il réussit à l'arrêter, assista au chargement de l'auto en question, et apprit, par la même occasion, le jour et l'heure choisis par les fraudeurs pour tenter de gagner notre ville par le Nouveau Boulevard Lille-Roubais.

Le capitaine des douanes avait organisé, près toutes les mesures possibles pour arrêter les contrebandiers.

Il demanda 30 hommes, qui furent placés en faction sur le Nouveau Boulevard, un premier groupe à hauteur du pont sur lequel passe la ligne de chemin de fer Lille-Dunkerque, un second groupe à proximité de l'avenue Saint-Maur.

Pour plus de sûreté, et afin de pouvoir arrêter l'auto dans le cas plus probable où son chauffeur n'obéirait pas aux injonctions du premier groupe des douaniers, un câble en acier fut tendu à travers le passage réservé aux véhicules à travers le passage réservé aux véhicules.

Soudain, un signal retentit, l'auto attendue était signalée. Elle arrivait à toute vitesse ayant à l'avant des phares puissants éclairant sa route.

Naturellement, les cris de « Halte ! » furent entendus et l'auto s'arrêta. Elle fut examinée par le capitaine des douanes qui continua son chemin en quatrième vitesse.

Déjà les douaniers songent au câble métallique tendu à quelques centaines de mètres plus loin, se trouvaient les mains, songèrent à la belle prise qu'ils allaient faire, mais hélas ! il leur fallut bien vite se rabattre.

Grâce, en effet, à la puissance d'éclairage de ses phares, le chauffeur aperçut le câble qui lui barrait la route. Alors, jouant le tout pour le tout, au risque de se casser les reins, il donna un coup de volant à gauche et put ainsi continuer à foncer droit devant lui en empruntant la voie réservée exclusivement aux tramways Monroy.

Les douaniers ne sont pas encore revenus de la pénible surprise qu'ils éprouvèrent en cette circonstance.

Quant à l'auto, après avoir traversé une certaine partie de Lille, elle se dirigea vers Longue et l'on perdit sa trace.

## LA SITUATION DES TURCS SERAIT EXCELLENTE

Marséille, 28 décembre. — Le correspondant de guerre envoyé par le « Petit Marseille » auprès de l'armée ottomane télégraphie d'Aziz-Douhla que la situation des Turcs est excellente. Ils n'ont eu que 80 réguliers tués depuis le commencement de la campagne. Ils ont des milliers de volontaires.

Les Ottomans ont pris beaucoup d'armes et de munitions aux Italiens dans les derniers combats, notamment celui du 23 décembre, à Ain-Massa, près l'oued El-Mahdi où le lieutenant Ibrahim Effendi mit en déroute, après quatre heures de combat, quatre bataillons italiens, un escadron de cavalerie et deux sections d'artillerie de montagne, sur cinq cents Italiens et s'empara d'un matériel considérable.

## La révolution en Chine

On élira aujourd'hui un Président de la République

YUAN-CHI-KAI ET SUN-YAT-SEN

Yuan-Chi-Kai semble menacé. Tandis qu'il temporisait, attendant une réponse et condescendant finalement à une formule qui lui servait de porte ouverte à toutes les finesses de la vieille diplomatie orientale, Sun-Yat-Sen, chef des révolutionnaires, débarqua en Chine.

C'est lui maintenant que l'on veut choisir comme président de la République. L'élection aura lieu aujourd'hui vendredi. La guerre alors va reprendre entre impériaux et républicains.

Un certain nombre de membres de différentes ligues et œuvres postales se sont demandé si les résultats peu satisfaisants du nouvel examen n'étaient pas dus, en partie du moins, à l'ignorance dans laquelle se trouvaient les candidats à toutes les finesses de ce genre de concours, et aussi de l'existence de nombreuses œuvres postales et cours d'adultes organisés depuis quelques années pour compléter l'œuvre des instituts primaires. Ils ont donc pensé qu'il était intéressant de donner la plus grande publicité possible aux conditions de l'examen imposé par la loi nouvelle aux jeunes soldats.

En conséquence, M. Ferdinand Buisson a été chargé, au nom du comité consultatif des associations d'enseignement populaire, de demander au président de la République les dispositions de la loi de 1910 la publicité la plus large. Cette publicité serait effectuée par affiches et également par la remise à chaque candidat, au moment de son inscription, d'une notice explicative.

## LE JAPON EMPÊCHERAIT YUAN-CHI-KAI ET LE PRINCE CHENG D'ADHÉRER A LA RÉPUBLIQUE

Une protestation des républicains

Shanghai, 28 décembre. — Les républicains ont appris que c'est le Japon qui exerce une pression sur le prince Cheng et Yuan-Chi-Kai pour les empêcher d'adhérer à la République. Une protestation énergique a été adressée à Tokyo, rejetant sur le Japon la responsabilité de la reprise des hostilités.

La colère contre le Japon est grande parmi les leaders républicains, et ils disent qu'il sera impossible de réfréner l'indignation populaire si le Japon, à sa longue politique d'agression contre la Chine, ajoute cette nouvelle attitude.

M. Yuan-Chi-Kai ne fait pas des déclarations satisfaisantes immédiates, les hostilités seront reprises dimanche.

## L'affaire Marix devant la Cour de Rouen

LES DÉBATS ONT REPRIS HIER

Rouen, 28 décembre. — Aujourd'hui ont repris devant la Cour d'appel de Rouen les débats du procès Marix.

L'accusation n'a été aucunement modifiée. Marix en a fait citer quatre.

La Cour entend d'abord le lieutenant-colonel Lucotte, puis M. Galbert-Guinchard, publiciste.

Le témoin déclare que dans une entrevue avec Sievers de Lüne, ce dernier lui avoua qu'il avait, devant le tribunal, fait des déclarations inexactes en ce qui concernait Marix.

Mme Sievers de Lüne entendue ensuite déclare qu'elle n'a rien vu et devant le tribunal de la Seine, elle a répondu d'abord sous la pression du juge d'instruction, puis de son mari, qui tentait d'obtenir la mise en liberté de sa femme. Elle affirme, sur une question du défenseur de Marix, que son mari lui déclara plus tard regretter avoir cédé à une pression en accusant fausement le capitaine Marix.

M. Léouzon-Leduc annonce qu'il déposera des conclusions demandant acte de cette déclaration.

## Les colis postaux agricoles

De nouvelles améliorations sont nécessaires

Paris, 28 décembre. — La création des colis postaux agricoles, réclamée depuis si longtemps par les intéressés, n'a pas rendu les services qu'on en attendait. D'une part, on a pu constater que dans bien des cas les nouveaux tarifs ne sont nullement inférieurs à ceux des colis postaux ordinaires, et même dans certains cas ils sont plus élevés. D'autre part, comme il avait été spécifié que les colis postaux agricoles ne devaient contenir que des « légumes frais », quelques compagnies n'ont pas hésité à y faire passer des pommes de terre et d'autres légumes de même nature.

Au cours de la discussion du budget des chemins de fer, plusieurs députés ont attiré l'attention du ministre des Travaux publics sur ces anomalies. De nouvelles négociations ont donc été engagées avec les Compagnies en vue d'obtenir dans le régime des colis postaux agricoles, dont l'homologation n'avait d'ailleurs été accordée qu'à titre d'essai, des améliorations nécessaires. Nous croyons savoir que les pourparlers ont en bonno voie.

## L'examen scolaire des Conscrits

Paris, 28 décembre. — On sait que la Chambre, sur la proposition de plusieurs députés, de M. Ferdinand Buisson notamment, avait exprimé le désir que le ministre de l'Instruction publique préparât un projet de loi pour organiser d'une manière régulière et à leur arrivée au régiment. Ces examens, jusqu'ici, ont été faits uniquement par les ministères directement intéressés, l'Éducation et la marine, — avec le concours d'inspecteurs primaires et instituteurs publics.

Une commission fut instituée : elle vient de terminer ses travaux. Elle comprendra des représentants des trois ministères de l'Éducation, de la marine, de l'Instruction publique. Ces derniers étaient M. Gasquet, directeur de l'enseignement primaire, et M. Gobron, chef de bureau. La commission a établi un règlement nouveau qui doit être examiné, d'après le désir de la Chambre, par le conseil supérieur de l'Instruction publique.

Le ministre vient de décider que ce règlement serait soumis, pour approbation, au conseil supérieur dès sa prochaine session, en décembre ou janvier prochain.

## La guerre italo-turque

Va-t-on enfin parler de la paix à Constantinople

UN PARTISAN DE LA PAIX AU MINISTÈRE

Londres, 28 décembre. — D'importantes nouvelles de Constantinople font entrevoir la possibilité d'une paix prochaine.

Lairi-Fikri bey, député de l'opposition à la Chambre ottomane, aurait accepté, comme représentant de son parti, d'entrer dans le ministère du comte « Union et Progrès » aux conditions suivantes :

1° Conclusion de la paix avec l'Italie ;

2° Suppression de l'état de siège à Constantinople ;

3° Amnistie pour les condamnés politiques. Comme on croit ici, d'autre part, dans les cercles bien informés, que l'Italie ne serait pas fâchée de sortir honnêtement du « qu'en-là » et qu'on entendrait comme possible à brève échéance la cessation des hostilités.

**AVIATEURS AU SERVICE DES TURCS**

Constantinople, 28 décembre. — L'aviateur Berthel est arrivé ici. Il partira avec quatre autres aviateurs pour le théâtre de la guerre.

**ON PARTIT AIN-ZARA**

Tripoli, 28 décembre. — Les Italiens ont transformé Ain-Zara en camp fortifié. C'est là

## Les Grèves en Novembre 1911

Paris, 28 décembre. — 68 grèves et 2 coalitions de patrons ont été signalées en novembre à la direction du Travail. Le nombre des participants connus pour 66 de ces coalitions est de 8.676. Il y avait eu en novembre 1910, 74 grèves, et le nombre moyen de celles qui se sont produites au cours du même mois dans les cinq dernières années est de 67. Ces coalitions, dont 53 n'ont atteint qu'un seul établissement, sont dues aux principales causes suivantes :

## L'accord franco-allemand au Sénat

M. DE SELVES POURSUIT SES EXPLICATIONS

La marche sur Fez

Paris, 28 décembre. — La commission sénatoriale de l'accord franco-allemand s'est réunie à nouveau cet après-midi à 2 heures et demie sous la présidence de M. Léon Bourgeois. Tous les membres de la commission assistaient à la réunion, sauf M. Sarrien, toujours indisposé.

Aussitôt après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, M. Caillaux et M. de Selves ont été introduits. M. Caillaux a dit quelques mots, puis M. de Selves a pris la parole pour continuer l'exposé des pourparlers qui ont précédé la marche sur Fez. M. de Selves commença par donner lecture à la commission des notes diplomatiques échangées à propos de la marche sur Fez. Il résuma de cette lecture que cette opération fut décidée à la suite d'une réunion à laquelle prirent part les conseillers anglais, français et italiens, et où fut reconnue la gravité de la situation.

Il fut dit que le dossier au procureur général, à la fin de la conférence, n'assistait pas à cette réunion, mais, plus tard, il écrivit au commandant Rimond pour le remercier de son intervention.

## Le ministre des Affaires étrangères

Le ministre des Affaires étrangères s'est expliqué ensuite sur les entretiens de Berlin et de Kissingen.

À la suite de cette dernière entrevue, le secrétaire d'Etat allemand parla de compensations. M. Cambon admit cette éventualité, mais on ne prononça pas le nom de Congo.

À une question de M. de Las Cases, qui demanda si nous avons sollicité le concours de l'Espagne pour marcher sur Fez, M. de Selves répondit : Nous avons simplement avisé l'Espagne, mais comme nous n'avions pas besoin de son concours, nous ne l'avons pas sollicité.

La séance est suspendue pendant un quart d'heure. Elle est levée une heure après à six heures et demie.

La commission s'ajourne à après-demain deux heures.

## UN PROCÈS-VERBAL

Voici le procès-verbal qui a été communiqué à l'issue de la séance :

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. Léon Bourgeois.

Tous les commissaires sont présents, sauf M. Sarrien et M. Peytral, excusés.

À l'unanimité, la commission désigne M. Raymond Poincaré comme rapporteur provisoire.

À propos du procès-verbal de la séance précédente, M. Pichon demande qu'il soit constaté que la discussion du consortium de la « Nigoko Sangha » n'a pas été abordée et qu'elle a été entièrement réservée pour le moment où la commission aura à s'occuper de ce qui concerne le Congo.

À propos de la marche sur Fez, M. de Selves a donné lecture à la commission des dépêches reçues par le gouvernement français et d'un grand nombre de documents de diverses sources portant tous témoignage de l'imminence du péril couru par les Européens à Fez.

Il a communiqué en outre l'appel du Magasin réclamaire des secours.

M. de Selves a donné également connaissance à la commission des communications adressées par le gouvernement de la République aux diverses puissances signataires de l'accord algérien notamment aux cabinets de Berlin et de Madrid, pour déterminer le sens des limites de notre action et pour leur faire connaître la nature des opérations nécessaires.

M. de Selves s'est longuement étendu sur les instructions adressées au général Mollier.

Passant aux entretiens qui ont eu lieu d'abord à Berlin, entre notre ambassadeur et le chancelier de l'empire, puis à Kissingen, avec M. de Kiderlen-Waechter, M. de Selves a donné connaissance à la commission des dépêches de M. Jules Cambon relatives à ces entretiens.

En ce qui concerne les conversations avec l'Espagne, M. de Selves a commencé un exposé qui a pris toute la seconde partie de la séance et se terminera samedi prochain.

Il a donné communication de toute la correspondance échangée au sujet de l'occupation de Larache.

À la demande du président du conseil, l'ordre du jour de la séance de la Chambre de demain, la suite des travaux de la commission a été renvoyée à samedi 2 heures.

D'autre part, M. Pichon a communiqué la note suivante :

## M. Pichon complète ses explications

M. Pichon complète les explications qu'il a données dans les précédentes séances sur les conditions de l'accord de 1909. Il spécifie que jamais cet accord n'a visé en quoi que ce soit la politique de la France et de l'Allemagne ailleurs qu'en Afrique et qu'il peut être considéré d'après le texte même des communications échangées à son sujet avec le gouvernement de Berlin, que comme établissant le renoncement de l'Allemagne au Maroc et la reconnaissance de la souveraineté de nos intérêts économiques par rapport aux intérêts allemands dans ce pays.

Il n'a jamais été parlé, dans les négociations qui l'ont précédé ou qui s'y rapportent de questions étrangères à son objet propre.

## Le magistrat corrompu

Paris, 28 décembre. — Nous avons relaté hier cette tentative de corruption dont M. Cécéaldi aurait été l'objet de la part d'un procureur de la République, M. Terrot-Lavallette.

Le dernier, interrogé, a fait les déclarations suivantes :

« Je me suis servi de ces relations, mais uniquement pour des affaires personnelles. J'ai actuellement plusieurs procès en train : une affaire de succession, une autre pour diffamation. Les sommes que j'ai pu verser à des avocats — membres du Parlement au surplus — ne doivent être considérées que comme des provisions. »

Quant à M. Cécéaldi, député de l'Aisne, je lui ferai formellement moi-même le procès-verbal de la séance, ainsi qu'il le prétend. »

M. Cruppi, garde des sceaux, a transmis tout le dossier au procureur général, à la fin de l'enquête immédiate.

Ajoutons que c'est à la suite de l'affaire Vast et non Vastasi, que M. Terrot-Lavallette avait été envoyé en disgrâce à Clermont.

## La condamnation à mort

LA COUR DE CASSATION CASSE L'ARRÊT DU CONSEIL DE GUERRE DE LILLE

Paris, 28 décembre. — La chambre criminelle de la Cour de cassation vient de casser le jugement du Conseil de guerre de Lille, du 30 novembre 1911, qui avait condamné le soldat Beuzebock à la peine de mort, pour outrages et violences envers les membres du Conseil.

Beuzebock, qui comparait devant le Conseil en qualité de témoin, avait, avant son interrogatoire, insulté le Conseil et jeté son képi à la tête du colonel Président.

La Cour de cassation a cassé le jugement, parce que le témoin Beuzebock n'avait pas été averti, avant son expulsion de la salle, qu'il était devenu un accusé, et le commissaire du Gouvernement ayant requis en son absence avant l'accomplissement de cette formalité.

Beuzebock sera jugé à nouveau, mais après une instruction régulière, par le Conseil de guerre d'Amiens.

## Les instituteurs chez M. Steeg

Paris, 28 décembre. — M. T. Steeg a reçu cet après-midi, à deux heures et demie, M. Bonssel, président de la Fédération nationale des amicales des institutrices et instituteurs de France, et le bureau de la fédération.

M. Bonssel a exposé au ministre les doléances des associations d'institutrices au sujet de la censure qui a été infligée, dans les conditions que nous avons rapportées, à M. Léger, secrétaire général de la Fédération des syndicats d'instituteurs de France.

## L'attaque de la Malle-Poste

Quatre bandits, sur la route, tentent de dévaliser un courrier

Versailles, 28 décembre. — Le courrier qui assure chaque soir le transport des dépêches de la gare de Villiers-Franchois à Thoiry (Seine-et-Oise) a été attaqué hier soir, vers dix heures et demie, près de Neuville-Château.

Au moment où la voiture s'engageait sur la route de Thoiry, quatre individus surgirent d'un fossé, revolver au poing. Tandis que l'un d'eux se jetait à la tête du courrier, un autre, après avoir essayé d'éteindre la lanterne de la voiture, grimpa sur le marchepied en brayant son revolver vers le cocher, M. Jean Lecqy Couli-cu, qui était armé, lui aussi, tira deux coups de feu sur son agresseur, qui bondit en arrière. Profitant de l'absence de son cocher, le courrier sauta d'un vigoureux coup de fesses son cheval, qui partit à toute allure.

La voiture n'aurait aucun voyageur, mais dans son caisson se trouvaient un sac de dépêches et des chargements assez importants.

Le parquie de Rambouillet fait rechercher les agresseurs qui demeurent croqués dans la région de Montfort-l'Amaury.

## Le magistrat corrompu

Paris, 28 décembre. — Nous avons relaté hier cette tentative de corruption dont M. Cécéaldi aurait été l'objet de la part d'un procureur de la République, M. Terrot-Lavallette.

Le dernier, interrogé, a fait les déclarations suivantes :

« Je me suis servi de ces relations, mais uniquement pour des affaires personnelles. J'ai actuellement plusieurs procès en train : une affaire de succession, une autre pour diffamation. Les sommes que j'ai pu verser à des avocats — membres du Parlement au surplus — ne doivent être considérées que comme des provisions. »

Quant à M. Cécéaldi, député de l'Aisne, je lui ferai formellement moi-même le procès-verbal de la séance, ainsi qu'il le prétend. »

M. Cruppi, garde des sceaux, a transmis tout le dossier au procureur général, à la fin de l'enquête immédiate.

Ajoutons que c'est à la suite de l'affaire Vast et non Vastasi, que M. Terrot-Lavallette avait été envoyé en disgrâce à Clermont.

## La condamnation à mort

LA COUR DE CASSATION CASSE L'ARRÊT DU CONSEIL DE GUERRE DE LILLE

Paris, 28 décembre. — La chambre criminelle de la Cour de cassation vient de casser le jugement du Conseil de guerre de Lille, du 30 novembre 1911, qui avait condamné le soldat Beuzebock à la peine de mort, pour outrages et violences envers les membres du Conseil.

Beuzebock, qui comparait devant le Conseil en qualité de témoin, avait, avant son interrogatoire, insulté le Conseil et jeté son képi à la tête du colonel Président.

La Cour de cassation a cassé le jugement, parce que le témoin Beuzebock n'avait pas été averti, avant son expulsion de la salle, qu'il était devenu un accusé, et le commissaire du Gouvernement ayant requis en son absence avant l'accomplissement de cette formalité.

Beuzebock sera jugé à nouveau, mais après une instruction régulière, par le Conseil de guerre d'Amiens.